

CONSEIL DE GESTION

Grand Salon

Procès-Verbal de la séance du 15 mai 2025 à 13h00

Enseignants présents : Manuel BORREGO, Paul DIETSCHY, Séverine EQUOY-HUTIN, Philippe LAPLACE, MARIANI-ROUSSET Sophie, PAYEN-DE-LA-GARANDERIE Philippe, Yohan SAHRAOUI, Carolane SANCHEZ, Michel SAVARIC.

Enseignants ayant donné procuration : Sylvie BEPOIX, Benjamin GOLDLUST, Sophie MARIANI-ROUSSET, Maria SANAHUJA.

Personnels BIATSS présents : Catherine AYMONIER, Frédérique BAEHR, Marie-Pascale BEHRA, Sébastien JACQUOT, Philippe SIGNORET.

Personnels BIATSS ayant donné procuration : Martial CAVATZ.

Etudiants présents : Marcellin BONNET, Maxime CONTE, Arthur LEFEBVRE-DULMET.

Membres de Droit : Nadège CHEVRE, Responsable des Services Administratifs.

Membres invités : Cléa BRUNEL, Secrétaire de Direction.

Le quorum étant atteint, le doyen ouvre la séance à 13H.

ORDRE DU JOUR :

1. Fonctionnement des services – Intervention de Madame TIRVAUDEY
2. Mouvement interne BIATSS (document ci-joint)
3. Approbation du PV du dernier Conseil de Gestion (document ci-joint)
4. Modification des M3C (document ci-joints)
5. Contrôle de l'assiduité des étudiant.es boursier.ères
6. Règlement intérieur du Master Info-Com (document ci-joint)
7. Projet de coopération avec l'Université d'Anhui (Chine)
8. Organisation de la fin d'année universitaire et de la période estivale
9. Calendrier 2025-2026
10. Conclusions du groupe de travail sur l'apprentissage
11. Ajustement des effectifs en TD
12. Membre des Commissions (Moyens et Patrimoine, Vie étudiante, Recherche, BIATSS, Bureau Permanent)
13. Situation sociale des agents
14. Séminaire sur les enjeux liés à l'utilisation de l'IA dans la recherche et la pédagogie

15. Questions diverses : autres questions à transmettre à Cléa BRUNEL au plus tard le 13 mai 2025.

1. Fonctionnement des services – Intervention de Madame TIRVAUDEY

Pascal DUCOURNAU : Nous allons débiter par la présentation de Madame Tirvaudey, puis nous aborderons les différents points à l'issue de son intervention.

Catherine TIRVAUDEY : Je vous remercie, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Gestion. Je vais structurer mon intervention en trois temps : qui je suis, comment je suis arrivée ici, et pourquoi faire ?

Qui suis-je ? Je m'appelle Catherine Tirvaudey. Je suis professeure de droit privé à l'Université de Franche-Comté, membre du Centre de Recherches Juridiques de Franche-Comté (CRJFC). J'exerce également les fonctions de directrice du Diplôme Universitaire (DU) en Médiation et de directrice adjointe de l'UFR Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion (SJEPPG).

Comment suis-je arrivée ici ? L'année dernière, la gouvernance de l'université a été alertée à deux reprises concernant un mal-être au travail dans cette composante :
– D'abord par le témoignage d'une personne de la scolarité exprimant son mal-être.
– Puis, un mois et demi plus tard, par une motion signée par l'ensemble des chefs de service, relayant une situation similaire.

En réponse, la Présidente de l'université a décidé de prendre en main le sujet dès le mois de septembre, en lançant une enquête administrative. J'ai participé à cette commission, aux côtés de deux collègues extérieurs à l'UFR, en tant que membre indépendant. Nous avons mené des auditions et recueilli des témoignages afin de faire la lumière sur la situation. Il en est ressorti qu'aucune responsabilité individuelle ne pouvait être retenue par la commission disciplinaire, et qu'aucun comportement inapproprié n'a été signalé à la Présidente. En revanche, la situation globale dans la composante a été qualifiée de « chaotique » par la Présidente elle-même : un fonctionnement jugé trop lourd, parfois inutile, générant du surmenage pour plusieurs collègues (travail le soir, les week-ends, etc.). Ce rapport, je le précise, reste confidentiel. Des mesures ont été proposées pour alléger les procédures et améliorer le quotidien professionnel.

Pourquoi suis-je ici aujourd'hui ? On m'a proposé de venir partager, avec vous, des retours d'expérience et des pratiques de travail, notamment en ce qui concerne la collaboration entre le service SAWE et la scolarité, en lien avec les pratiques que nous avons mises en place à l'UFR SJEPPG. Je précise que je n'ai aucun rôle de tutelle sur l'UFR SLHS, et je n'ai pas vocation à me substituer au doyen ni au responsable administratif. Ce chantier d'amélioration est mené en lien étroit avec Carolane, et dans une moindre mesure avec Yohan.

Je travaille plus particulièrement avec le service SAWE, qui semble être le plus en difficulté actuellement. Une réunion a notamment eu lieu avec Sabrina, gestionnaire de scolarité, afin de tester une nouvelle organisation : planification par le service SAWE, avec un fonctionnement simplifié. Il s'agit ici d'un échange de bonnes pratiques, à visée technique, fondé sur le partage d'expériences concrètes. En résumé, mon intervention s'inscrit dans une démarche de collaboration constructive, sans visée hiérarchique ni décisionnelle.

Michel SAVARIC : Une expérimentation de l'emploi du temps va être mise en place par le service SAWE ?

Catherine TIRVAUDEY : Oui, on va essayer.

Michel SAVARIC : Ce point a été évoqué à plusieurs reprises avec le prédécesseur de Pascal Ducournau. L'administration prendra-t-elle en charge le contact avec les vacataires ?

Catherine TIRVAUDEY : La recherche des vacataires relève de la responsabilité des enseignants. Le service emploi du temps, quant à lui, envoie un mail pour recueillir leurs disponibilités.

Michel SAVARIC : Il y a plus de formations.

Catherine TIRVAUDEY : On va essayer même si cela ne marche pas. Si cela marche, Rome ne sait pas fait en un jour.

Philippe PAYEN-DE-LA-GARANDERIE : En cas de mal-être au sein du service SAWE, cela représente une charge de travail supplémentaire pour eux.

Catherine TIRVAUDEY : La mission sera différente mais elle ne sera pas supplémentaire.

Carolane SANCHEZ : Mailis et Laëtitia se sont proposées pour faire un test. Si cela fonctionne, tant mieux. Dans le cas contraire, nous essaierons sur un autre chantier.

Séverine EQUOY-HUTIN : Il y a beaucoup de souffrance au sein du service SAWE, au service RH et dans les scolarités, où la situation semble particulièrement difficile. Peut-on considérer cela comme une nouvelle étape à prendre en compte ?

Catherine TIRVAUDEY : Une réunion a rassemblé l'ensemble des chefs de service. Il en ressort que, de manière générale, l'origine et le retour de nombreux processus se situent au niveau des services de scolarité, l'activité de formation étant le moteur principal de l'organisation. Des contraintes liées aux bâtiments ont également été soulevées. Le changement suscite naturellement des appréhensions : il est difficile et se construit progressivement, par une politique des petits pas. Il en ressort un besoin clair de cadrage politique, ainsi que d'un accompagnement technique adapté. L'objectif est désormais de travailler collectivement dans la même direction.

Pascal DUCOURNAU : il y a des éléments que vous n'avez pas eu le temps d'exposer. Vous pourrez revenir.

2. Mouvement interne BIATSS

Les propos rapportés ne constituent pas à proprement parler des verbatims.

Pascal DUCOURNAU : Nous allons à présent passer à la présentation du tableau interne BIATSS. J'ai sollicité la présence de Monsieur Patrice Causeret pour cette occasion. Nadège, si vous le souhaitez, je vous laisse la parole.

Nadège CHEVRE : Je vais commencer par les postes concernés par le mouvement. Un poste est actuellement vacant : celui de RSA. Deux autres postes : celui de secrétaire de direction et celui de peintre (ce dernier suite à une démission) sont susceptibles de le devenir prochainement. Par ailleurs, deux postes vont être pérennisés par une CDIisation : celui de responsable de la communication occupé par Madame Maëlys Neubrand, et celui de responsable de SAWE occupé par Madame Marie Viennet. Concernant cette dernière, une demande d'attribution de la prime RIFSEEP correspondant au groupe 1 a été formulée. Les postes de Madame Violette Guinchar et de Madame Julie Taillard au sein de SAWE sont quant à eux maintenus. Enfin, une incertitude demeure concernant le renouvellement du contrat de Monsieur Patrick Jolliot. Cette question a été soulevée lors de la dernière commission BIATSS, certains personnels ayant exprimé des réserves sur son attitude et son comportement. Des écrits anonymes ont également été reçus, ce qui renforce les interrogations à ce sujet.

Pascal DUCOURNAU : Je vais laisser la parole à Monsieur Patrice Causeret.

Patrice CAUSERET : Monsieur Patrick Jolliot fait partie du service technique. Il occupe un poste de gardien, assure l'ouverture des locaux et pallie l'absence du concierge. Il bénéficie d'une reconnaissance en tant que travailleur handicapé. Il présente certaines difficultés de compréhension, ce qui nécessite une adaptation de ses missions et de ses compétences. Néanmoins, il respecte les consignes de travail et manifeste une réelle volonté de bien faire. À ce jour, aucun signalement officiel concernant son comportement ne m'a été communiqué. En conséquence, j'émetts un avis favorable au renouvellement de son contrat.

Pascal DUCOURNAU : Monsieur Patrick Jolliot est reconnu en qualité de travailleur handicapé (RQTH), et il a donné son accord pour que cette information soit partagée publiquement. Avez-vous des questions à ce sujet ?

Maxime CONTE : Je souhaite apporter un éclairage sur la situation. Des éléments ont effectivement été remontés de manière anonyme. Toutefois, le fait que Monsieur Jolliot soit reconnu RQTH ne justifie en aucun cas des comportements inappropriés. Il est important d'évaluer la pertinence et la fiabilité des témoignages reçus.

Patrice CAUSERET : On se doit de me faire remonter les comportements inadéquats à son N+1.

Catherine AYMONIER : Je partage l'avis de Maxime : le statut RQTH ne doit en aucun cas justifier des manquements. Pourquoi ces signalements n'ont-ils pas été remontés au N+1 ? Cela mérite d'être approfondi.

Yohan SAHRAOUI : On parle de flou ce serait bien de parler des faits.

Michel SAVARIC : Si des comportements inadéquats à l'encontre des étudiantes ont lieu, cela constitue une infraction illégale, notamment au regard des règles encadrant les commissions BIATSS.

Maxime CONTE : Il faut s'assurer qu'il est irréprochable.

Pascal DUCOURNAU : J'ajouterai pour le personnel BIATSS et pour respecter le cadre, les éléments ont été transmis au service juridique.

Frédérique BAEHR : Je vais rappeler les points abordés lors de la commission BIATSS. Plusieurs collègues ont signalé des agressions verbales, des comportements inappropriés à l'égard des femmes, ainsi qu'un climat de peur. En tant que syndicat, il est de notre devoir de faire remonter ces faits afin d'assurer leur protection. Il semble que sa place serait plus adaptée dans un environnement protégé que dans celui-ci.

Michel SAVARIC : Ce n'est pas parce que c'est un contractuel que l'on peut le virer.

Philippe SIGNORET : Est-ce que la personne accomplit l'ensemble de ses tâches ? Tu as mentionné avoir adapté son poste : comment ses éventuelles difficultés sont-elles compensées ?

Patrice CAUSERET : L'agent assure les missions liées à la fonction de gardien, mais cela ne suffit pas en soi. Il intervient également sur des tâches de maintenance. J'adapte les missions en fonction des capacités de chacun, et cela permet un équilibre global : le travail est réparti, mais ses collègues ne prennent pas en charge ses tâches à sa place.

Philippe SIGNORET : Quelles sont les tâches qu'il n'assume plus dans le cadre de ses missions ? Quels types de travaux ne peut-il plus réaliser ?

Patrice CAUSERET : Ses compétences sont moindres par rapport à celles de ses collègues. Il réalise des tâches de nettoyage des bâtiments, comme le retrait de la mousse, ainsi que des missions de manutention. Par exemple, il porte des cartons mais n'assemble pas de mobilier. Il intervient également sur des travaux de peinture.

Pascal DUCOURNAU : La situation pose un réel problème, et il est nécessaire d'y apporter une solution. J'ai pris contact avec la conciliatrice de la MDPH et Madame Bontent, la correspondante handicap de notre établissement. Une proposition est en cours pour mettre

en place une démarche de médiation avec le service technique, afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées et de trouver des solutions concrètes pour améliorer la situation.

Marie-Pascale BERHA : La situation me semble délicate. Si les témoignages ont été faits de manière anonyme, une médiation risque de ne pas être efficace. Cela pose une question plus large : que peut proposer l'université pour accompagner l'intégration d'une personne en situation de handicap ? Quelles sont les conditions à réunir pour que cette intégration soit réussie ? Dans le cas présent, l'agent est gardien, une fonction qui implique de réagir en cas de situation grave. Peut-on avoir la garantie qu'il sera en mesure d'agir de manière appropriée si un incident survient ?

Pascal DUCOURNAU : Il contacte Monsieur Patrice Causeret dès qu'il constate qu'une fenêtre ou une porte est restée ouverte.

Marie-Pascale BERHA : Chacun assumera ses responsabilités.

Patrice CAUSERET : Je souhaite revenir sur les témoignages anonymes, dont certains contiennent des éléments inexacts. Il est en effet très facile d'écrire n'importe quoi lorsque l'on ne signe pas ses propos.

Philippe SIGNORET : On ne peut pas s'appuyer sur l'avis du N+1.

Pascal DUCOURNAU : Cela suppose un accompagnement de la part de l'université. Madame Bontent, référente handicap, est impliquée dans la démarche de médiation. Nadège et Monsieur Patrice Causeret l'ont embauché. Il faut tout mettre en œuvre pour respecter l'inclusivité de notre université.

Philippe SIGNORET : Des témoignages ont été reçus, mais je ne les connais pas en détail. Je m'en tiens uniquement aux faits et ne me suis pas prononcé sur le contenu de ces témoignages.

Pascal DUCOURNAU : La Commission BIATSS a donné son avis. Je pense qu'il y a des éléments de nature juridique et des éléments relevant du médico-social.

Marie-Pascale BERHA : Je m'interroge sur les conditions de son embauche : dès lors qu'une reconnaissance RQTH était connue, des mesures d'accompagnement auraient dû être mises en place immédiatement. Aujourd'hui, il semble déjà tard pour réagir. À l'avenir, il est essentiel d'anticiper plutôt que de devoir réparer. Il ne faut pas oublier que certaines personnes expriment un réel sentiment de peur.

Patrice CAUSERET : Je ne peux pas laisser cette situation passer sous silence. Le conflit a débuté entre Patrick Jolliot et Christophe Cassanova. Christophe est venu voir Patrick en le montrant du doigt. Nous avons été reçus par Nadège. Christophe affirme avoir reçu des menaces de mort

dans le cadre de ce différend, mais j'étais présent et je n'ai pas entendu de telles menaces. J'ai d'ailleurs dû reprendre Christophe à plusieurs reprises.

Marie-Pascale BERHA : Ce n'est pas Christophe qui a peur. Ce sont des femmes. Certaines personnes ont peur de toi. Elles ont peur de toi.

Patrice CAUSERET : Le personnel de mon service ne demande pas de mutation.

Philippe PAYEN-DE-LA-GARANDERIE : Est-ce-que des remarques lui ont été faites ?

Nadège CHEVRE : Nous avons reçu Patrick à deux reprises en entretien concernant des comportements inappropriés. La fiche de poste a été modifiée de manière très formelle. Le tableau sera transmis demain, accompagné d'une DAR sans nom.

Pascal DUCOURNAU : Le service juridique est au courant. Il évaluera le recadrage avec les éléments dont il dispose. Une médiation va être mis en place.

3. Approbation du procès-verbal du dernier Conseil de Gestion.

Pascal DUCOURNAU : Nous allons poursuivre par l'approbation du procès-verbal du conseil de gestion tenue le 13 février 2025.

Philippe SIGNORET : Étant absent lors du Conseil de Gestion du 13 février, j'ai pris le temps de lire attentivement le procès-verbal, qui est très clair et bien rédigé.

Pascal DUCOURNAU : Avez-vous des remarques ou des modifications à proposer concernant ce procès-verbal ?

Manuel BORREGO : Je souhaiterais proposer quelques modifications concernant mes propos :

- Dans la première sous-partie intitulée « Approbation du procès-verbal du dernier Conseil de Gestion », je propose de préciser : « *Selon l'avis du vice-président recherche, la Commission n'a pas de rôle au sein de l'UFR SLHS, car ces questions sont directement gérées par la présidence.* »
- Dans la quatrième sous-partie intitulée « Expressions des besoins en ATER », je souhaiterais indiquer : « *Monsieur Colombo faisait partie du CRIT avant de rejoindre un laboratoire extérieur. Il a même exercé la fonction de directeur du CRIT pendant un an. Je ne comprends pas pourquoi l'ISTA établit une fiche de poste concernant un collègue qui n'a jamais appartenu à ce laboratoire.* »
- Toujours dans cette même partie, je souhaite ajouter : « *Il est évident que le collègue recruté par le CRIT prendra également en charge les besoins en LLCER.* »
- Enfin, dans la cinquième sous-partie intitulée « Besoins supplémentaires en termes de postes BIATSS : entretien de l'Arsenal, appui aux formations », je propose d'ajouter : « *La création de ces postes devrait être rattachée à un département spécifique afin qu'ils puissent prioritairement répondre aux besoins de secrétariat liés à l'enseignement.* »

Pascal DUCOURNAU : C'est noté. Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui s'oppose ? Personne. Le procès-verbal est donc réputé adopté.

4. Modification des M3C

Carolane SANCHEZ : Vous avez reçu le document concernant les M3C et qui peut être voté aujourd'hui.

Marie-Pascale BEHRA : On a mieux fait que l'année dernière. Les enseignants ont joué le jeu. On fera mieux les années prochaines avec la frise de l'année.

Philippe LAPLACE : On devait le rendre pour mai alors qu'on doit faire des recrutements. Est-ce qu'on peut les revoir ?

Philippe PAYEN-DE-LA-GARANDERIE : Les indications sont larges et en même temps elles sont floues.

Carolane SANCHEZ : La temporalité officielle est un mois après la rentrée. C'est voté au Conseil de Gestion mais aussi à la CFVU.

Philippe LAPLACE : Si des modifications sont nécessaires, pourra-t-on les apporter par la suite ?

Marie-Pascale BEHRA : Il faut être précis et rester un peu flou. C'est accepté par la Présidence.

Pascal DUCOURNAU : Quelqu'un s'oppose ? Aucun. Quelqu'un s'abstient ? Aucun. Elles sont donc adoptées à l'unanimité.

5. Contrôle de l'assiduité des étudiant.es boursier.ères

Pascal DUCOURNAU : Il s'agit d'un point délicat inscrit à l'ordre du jour de notre Conseil de Gestion. En décembre, une demande émanant du BES à destination du service scolarité a été formulée concernant les défaillances liées aux absences des étudiants boursiers. Nous étions convenus qu'un signalement serait effectué après trois défaillances, accordant ainsi une certaine tolérance. Cependant, il apparaît que cette souplesse n'est plus envisageable. Il est désormais nécessaire de faire remonter toute absence dès la première défaillance afin de procéder à la suspension de la bourse pour les étudiants concernés.

Carolane SANCHEZ : Nadège a envoyé un mail au BES le 17 février 2025 concernant les conditions de suspension des bourses. Ces conditions sont les suivantes : inscriptions non finalisées, absence à 3 unités d'enseignement (UE), et étudiants ayant démissionné. Cependant, le BES défend une position différente, souhaitant que la suspension de la bourse intervienne dès la première absence. Le BES rejette ainsi la condition liée à l'absence à 3 UE. Le Conseil de Gestion doit statuer sur cette problématique.

Pascal DUCOURNAU : On tolère un peu de souplesse.

Arthur LEFEBVRE-DULMET : Les étudiants boursiers sont déjà informés, car la notification de bourse précise qu'une absence peut entraîner la suppression ou le remboursement de celle-ci. Cela constitue une pression importante pour ces étudiants, pour une seule absence.

Michel SAVARIC : Ce n'est pas appliqué et c'est inapplicable pour tous les étudiants en CM et en TD. Qui fait l'appel en CM ? Qui a la liste en CM ? Il n'y a pas de liste officielle.

Carolane SANCHEZ : Il y a un manque de coordination entre l'université et nous.

Pascal DUCOURNAU : On garde la procédure des trois défaillances.

Carolane SANCHEZ : Je suggère qu'on prenne cela pragmatiquement, on ne peut pas respecter le cadre légal cette année. Il faut trouver une solution pour l'année prochaine.

Marie-Pascale BERHA : On doit l'annoncer aux étudiants et on doit être irréprochable dans tous les documents administratifs (conventions, examens).

Carolane SANCHEZ : Il faut activer un chantier.

Arthur LEFEBVRE-DULMET : Est-ce que c'est la première fois ?

Marie-Pascale BERHA : Oui.

Pascal DUCOURNAU : C'est un point qui va figurer au dialogue de gestion.

Paul DIETSCHY : Est-ce qu'on connaît le pourcentage d'étudiants en défaillance ?

Carolane SANCHEZ : On peut l'avoir.

Pascal DUCOURNAU : Tout le monde est d'accord pour ne pas appliquer la règle en l'état. Nous nous engageons à en discuter lors du dialogue de gestion. Il est nécessaire de trouver une solution éthique, mais un durcissement des conditions semble inévitable à terme.

6. Règlement intérieur du Master Info-Com

Pascal DUCOURNAU : Nous allons maintenant passer au vote du règlement intérieur du Master Info-Com. Ce Master CERISE, avait déjà fait l'objet de discussions. Avez-vous eu le temps de prendre connaissance du règlement ? Avez-vous des questions à ce sujet ? Je tiens à souligner que l'absence de représentants étudiants me pose problème.

Maxime CONTE : Les étudiants qui auraient potentiellement été invités à ce conseil, ce serait nous.

Pascal DUCOURNAU : Le document manque de précision et mérite des éclaircissements. Je vous propose que je fasse un retour au responsable du Master. Le règlement pourra être soumis au vote lors du prochain Conseil de Gestion, prévu fin juin. Pour ma part, je demande certaines modifications.

7. Projet de coopération avec l'Université d'Anhui

Pascal DUCOURNAU : L'université d'Anhui m'a invité durant les derniers congés, et j'y suis resté plusieurs jours. Ils souhaitent développer une collaboration dans plusieurs domaines : ingénierie, information-communication, langues étrangères (notamment l'enseignement du français), philosophie, histoire, patrimoine et sciences politiques. Chacun de ces axes peut susciter l'intérêt de nos collègues. Une délégation chinoise sera en visite le 13 juin, et une réunion sera organisée à cette occasion. J'enverrai un message pour inviter les responsables de laboratoire et de formation à y participer.

Yohan SAHRAOUI : S'agit-il d'une collaboration institutionnelle ? D'un échange entre enseignants ? D'un programme de mobilité pour les étudiants ? Ou encore d'un séjour de recherche ? Il serait utile de clarifier la nature exacte de cette coopération.

Pascal DUCOURNAU : Il s'agit principalement d'une collaboration en matière de recherche, ainsi que de mobilité étudiante.

8. Organisation de la fin d'année universitaire et de la période estivale

Pascal DUCOURNAU : J'ai plusieurs points à vous soumettre. La compagnie Pocket Théâtre interviendra pendant une semaine pour des répétitions suivies d'une représentation. Elle interviendra soit sur des journées complètes, soit sur des demi-journées, tout au long de cette semaine.

Carolane SANCHEZ : La compagnie Pernette/Pocket Théâtre présentera un diptyque. La première représentation, du premier épisode, aura lieu le mercredi soir, et le deuxième épisode sera joué le samedi, en guise de remerciement. La programmation est complexe à fractionner. Ils s'engagent à ne pas faire de bruit durant leur intervention.

Pascal DUCOURNAU : Est-ce-que cela vous dérange ?

Carolane SANCHEZ : La compagnie est composée de deux comédiens et d'un metteur en scène.

Pascal DUCOURNAU : Il n'y a aucun problème pour que la compagnie intervienne en journée pendant une semaine. Par ailleurs, un colloque de l'AFEF se tiendra du 10 au 17 juillet 2025 à l'UFR SLHS, rassemblant entre 1 500 et 2 000 participants. Plusieurs délégations seront présentes, et le CLA y sera impliqué. De plus, l'université d'été du CLA ainsi que l'université d'été du numérique, dirigée par Monsieur Frédéric Spaniolli, auront lieu pendant cette période. Enfin, l'UFR SLHS sera totalement fermée pendant 15 jours, du 1er au 18 août 2025 comme cela a déjà été signalé.

Nadège CHEVRE : Je vous ferai parvenir la note après validation par le Conseil de Gestion. L'organisation de l'ouverture de l'UFR SLHS sera identique à celle de l'année dernière.

9. Calendrier 2025-2026

Pascal DUCOURNAU : Lors du précédent Conseil de Gestion, nous avons présenté le calendrier 2025-2026, mais celui-ci n'avait pas été soumis au vote. Nous devons donc procéder aujourd'hui au vote formel de ce calendrier.

Sébastien JACQUOT : La légende mentionne une semaine de révision pour les CT, mais celle-ci n'apparaît pas dans le calendrier.

Pascal DUCOURNAU : La légende comporte une erreur.

Carolane SANCHEZ : Il faut ôter la légende inutile.

Pascal DUCOURNAU : À l'exception de cet amendement, y a-t-il d'autres modifications à apporter ?

Marie-Pascale BERHA : Il y a plus de souplesse dans les enseignements.

Carolane SANCHEZ : Il n'y a aucun impact sur les volumes d'enseignement.

Philippe PAYEN-DE-LA-GARANDERIE : La première semaine de semestre est laissée à l'appréciation des enseignants.

Carolane SANCHEZ : Il s'agit d'une recommandation pédagogique, particulièrement pertinente pour les groupes à effectifs importants.

Pascal DUCOURNAU : Le semestre 2 offre une véritable souplesse, avec ses 14 semaines disponibles. Je tiens à te remercier pour ton investissement, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à ce travail. Y a-t-il des abstentions ? Aucune. Des oppositions ? Aucune. Le calendrier est donc réputé adopté à l'unanimité.

10. Conclusions du groupe de travail sur l'apprentissage

Pascal DUCOURNAU : J'ai demandé à Madame Sophie Montel de présenter le groupe de travail sur l'apprentissage.

Sophie MONTEL : Un groupe de travail s'est réuni à l'automne 2024 pour analyser les effets de l'alternance sur les parcours étudiants. Plusieurs constats majeurs ont émergé. La première conclusion porte sur l'aspect financier : l'alternance représente une solution concrète pour permettre à certains étudiants de poursuivre leurs études. Toutefois, ce mode de formation engendre une importante charge de travail : les étudiants doivent concilier cours à l'université et présence en entreprise, ce qui les expose à un risque élevé d'épuisement. Du point de vue des enseignants, l'alternance complique l'organisation des enseignements. La forte implication d'intervenants extérieurs réduit la souplesse dans la construction des emplois du temps. Cette rigidité est accentuée par le contexte de précarité budgétaire que traversent les universités, poussant les composantes à recourir davantage à l'alternance. Le financement de l'alternance représente un coût significatif pour l'État : 16 milliards d'euros en 2022. En 2025, on observe une baisse marquée des financements au niveau national, avec notamment 2 millions d'euros

en moins à l'échelle de notre établissement. À l'UFR SLHS, l'alternance représente un montant de 137 000 € pour l'année universitaire 2024-2025, avec un prélèvement de 20 % pour l'UFR. 33 étudiants sont concernés. L'enquête met en avant des apports significatifs : une expérience de terrain précieuse, un développement du réseau professionnel et une insertion professionnelle potentiellement facilitée (*taux à vérifier*). Les actions à prévoir sont d'obtenir du service central les données d'insertion des diplômés en alternance, de déterminer le profil type des étudiants sélectionnés et de mettre en place un stage de trois mois, rémunéré, afin de conduire une enquête qualitative sur les conditions de travail des alternants et les risques de surmenage. Cette démarche nécessite l'accord du Conseil de Gestion, tant pour le financement du stage que pour l'accès à des données précises.

Pascal DUCOURNAU : Je te remercie Sophie.

Yohan SAHRAOUI : Il serait pertinent de discuter de ce stage avec le Sefocal, à l'échelle de l'université, afin d'en évaluer la faisabilité et l'intérêt dans une approche plus globale.

Pascal DUCOURNAU : Quelqu'un s'oppose ? Personne. Quelqu'un s'abstient ? Personne. La proposition est donc adoptée à l'unanimité.

11. Ajustement des effectifs en TD

Carolane SANCHEZ : Il est nécessaire de statuer sur les effectifs étudiants par groupe de travaux dirigés (TD). À ce jour, nous ne retrouvons pas de trace d'un vote officiel fixant le nombre d'étudiants par groupe. Toutefois, certaines consignes ont été identifiées : 45 étudiants par groupe en psychologie, 30 en langues, 20 en informatique, et 40 pour les autres formations. Des ajustements doivent être envisagés en raison de demandes spécifiques.

Manuel BORREGO : La pratique de la langue justifie en effet des effectifs réduits. Limiter les groupes de TD à 25 étudiants permet un meilleur encadrement et favorise une participation active.

Carolane SANCHEZ : Si on passe à 25 étudiants en langue, il va y avoir des problèmes de cours supplémentaires.

Michel SAVARIC : Nous avons reçu un message de Madame Marie Viennet indiquant un effectif de 30 étudiants par groupe de TD en langue. Pour ma part, je propose de retenir un maximum de 25 étudiants par groupe.

Carolane SANCHEZ : Cela entraîne des coûts supplémentaires.

Yohan SAHRAOUI : Oui, cela implique des coûts supplémentaires. Y a-t-il suffisamment d'enseignants disponibles pour assurer les groupes supplémentaires ?

Manuel BORREGO : On a toujours fait comme ça.

Carolane SANCHEZ : J'ai reçu une demande du département de psychologie concernant les cours de supervision de stage : la jauge actuelle est de 15 étudiants, et ils souhaiteraient la réduire à 11. Ils demandent également une diminution de la capacité d'une unité d'enseignement mutualisée, passant de 45 à 30 étudiants. Ce type de demande revient régulièrement. Quelle réponse convient-il d'apporter ?

Pascal DUCOURNAU : Si on l'accorde à la psychologie. On doit faire bénéficier toutes les formations.

Yohan SAHRAOUI : Il faut analyser en fonction des cas particuliers.

Frédérique BAEHR : De quels moyens disposons-nous pour mettre en place ces ajustements ?

Carolane SANCHEZ : Il faut dédoubler les cours.

Yohan SAHRAOUI : L'équipe pédagogique est-elle en capacité d'assurer ces enseignements supplémentaires ?

Frédérique BAEHR : Il y aura plus d'heures supplémentaires.

Sophie MARIANI-ROUSSET : La gestion des salles pourrait poser des difficultés.

Marie-Pascale BERHA : Comment on appréhende les choses dans le dialogue de gestion ? quelles sont les conséquences ?

Yohan SAHRAOUI : Il faut revoir la carte de formations et trouver un équilibre dans les heures.

Carolane SANCHEZ : Est-ce qu'on soumet au vote ?

Pascal DUCOURNAU : Tout le monde est d'accord pour réduire le nombre d'étudiants en psychologie de 15 à 11, et pour fixer à 25 le nombre d'étudiants en langues. Le financement sera abordé lors du dialogue de gestion.

Michel SAVARIC : Il est nécessaire de prendre une décision dès maintenant, car l'échéance est dans moins d'un mois. À noter que cette question n'a encore jamais été soumise au vote du Conseil de gestion.

Pascal DUCOURNAU : Une suite favorable est donnée au Master de Psychologie, mais la décision finale sera confirmée lors du dialogue de gestion.

Yohan SAHRAOUI : L'ouverture à la rentrée prochaine est confirmée. Nous en assumons pleinement la mise en œuvre, et une discussion est prévue en juillet.

Pascal DUCOURNAU : Y a-t-il des oppositions ? Aucune. Des abstentions ? Aucune. La proposition est donc adoptée à l'unanimité.

12. Membre des Commissions (Moyens et Patrimoine, Vie étudiante, Recherche, BIATSS, Bureau Permanent)

Nadège CHEVRE : Comme évoqué lors du dernier Conseil de Gestion, concernant la constitution des Commissions, je n'ai à ce jour que deux noms : Sébastien Jacquot pour la Commission Moyens et Patrimoine, ainsi que pour la Commission Recherche, en tant que représentant des personnels BIATSS, et Almudena Sanahuja pour la Commission Vie étudiante, en tant que représentante des enseignants-chercheurs.

Marie-Pascale BERHA : Nous avons établi un tableau que je vais te transmettre.

Yohan SAHRAOUI : La Commission Patrimoine se réunit une fois par an pour une durée d'une heure. Les points relatifs au patrimoine sont généralement traités lors du Conseil de gestion.

Sophie MARIANNI-ROUSSET : Je me porte volontaire pour faire partie de la Commission Patrimoine en tant qu'enseignant-chercheur.

Nadège CHEVRE : Je complète le document et je le transfère à la liste de diffusion du Conseil de Gestion.

13. Situation sociale des agents

Pascal DUCOURNAU : J'ai été saisi par un personnel BIATSS dont la situation est compliquée, ayant reçu une pension de retraite très faible. J'ai contacté le cabinet du Président afin qu'un recours gracieux pour trop-perçu soit examiné. La situation sociale de cet agent est délicate. Il serait nécessaire de l'aider, soit avec un soutien financier de la direction, soit par une collecte auprès des collègues.

Marie-Pascale BERHA : L'agent a traversé plusieurs périodes difficiles. Il devrait être possible d'envisager l'annulation de cette dette.

Michel SAVRIC : Il faut demander l'annulation du trop-perçu.

Pascal DUCOURNAU : une fois en retraite, est-il possible de revenir sur cette décision ?

Marie-Pascale BERHA : Elle fait face à des problèmes de santé graves.

14. Séminaire sur les enjeux liés à l'utilisation de l'IA dans la recherche et la pédagogie

Manuel BORREGO : Une réunion préparatoire pour la réalisation d'un séminaire en 2025-2026 sur l'IA aura lieu le 19 juin. Ce séminaire aura pour objectif de traiter cette problématique à l'échelle de l'UFR SLHS. C'est une question qui impacte aussi bien la recherche que les enseignements. Le séminaire se déroulera en trois temps :

1. Une première session consacrée à la présentation des travaux réalisés au sein de l'UFR SLHS.

2. Une deuxième phase qui consistera à inviter des intervenants extérieurs disposant de connaissances techniques pour échanger avec nous.
3. Un troisième volet dédié à un débat et à une réflexion sur les enjeux méthodologiques liés à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle.

La première réunion aura pour but de poser les bases de l'organisation et de la réalisation de ce séminaire.

Philippe SIGNORET : Les juristes de SIEPG se posent de nombreuses questions sur ce phénomène. Est-ce qu'on pourrait ouvrir aux autres composantes ?

Manuel BORREGO : Bien-sûr.

Yohan SAHRAOUI : J'ai relayé au laboratoire de Théma car tu avais envoyé qu'aux enseignants.

Manuel BORREGO : J'ai envoyé un premier mail destiné aux enseignants, suivi d'un second mail adressé aux personnels BIATSS.

Pascal DUCOURNAU : Quelle est la première date de la réunion ?

Manuel BORREGO : La réunion se tiendra le 20 juin 2025 à 14h en salle B27. Cette salle sera aménagée pour permettre la participation à distance.

Sophie MARIANNI-ROUSSET : Est-ce-que les collègues de l'INSPE sont au courant ?

Manuel BORREGO : On peut relayer.

Pascal DUCOURNAU : La Présidence demande de désigner un représentant de l'UFR au sein de l'Institut Humanité et Droit et l'Institut ETPP. Il sera également nécessaire de nommer des étudiants ainsi que des représentants des personnels BIATSS. Je vais diffuser cette demande et lancer un appel à candidatures. Manuel Borrego en tant qu'assesseur à la recherche de notre composante sera le représentant de l'UFR SLHS dans ces Instituts.

15. Autre question

Yohan SAHRAOUI : À la suite du mail bouleversant de Banassa Bamba, les collègues m'ont demandé s'il existait une cagnotte ou un message de soutien.

Pascal DUCOURNAU : Je te laisse prendre contact avec Laëtitia Ogorzolec.

Yohan SAHRAOUI : Une marche blanche est prévue le 24 mai 2025. Je vais demander à Maëlys d'inclure cette information dans la newsletter.

Fin du Conseil de Gestion à 17H10.